

Pastilles anti-pollution : l'Automobile Club Association dénonce un système cher, discriminant et inefficace

Ségolène Royal a confirmé ce jour la mise en place à partir du 1er juillet du dispositif des certificats de qualité de l'air, permettant de classer selon un code couleur, les véhicules selon leur niveau de pollution et déterminer s'ils seront autorisés...ou non à circuler dans certaines zones à circulation restreinte (ZCR) ou en cas de circulation alternée.

« Ces pastilles ne vont pas soigner la qualité de l'air et auront de lourds effets secondaires pour les usagers ! Un bol d'air pour nos villes ? Sûrement pas mais un vrai ras le bol des automobilistes ! », **s'insurge Didier Bollecker, Président de l'ACA.**

« Ce n'est ni plus ni moins, sous une autre nom, le retour de la « pastille verte » et des « zones d'action prioritaire pour l'air » (ZAPA). Nous en sommes donc à recycler des mesures qui ont été abandonnées par le passé, parce que justement non convaincantes », poursuit Didier Bollecker.

Pour l'ACA, tout système visant à interdire ou à restreindre l'accès des villes aux véhicules est à rejeter et ce pour différentes raisons :

- sur le plan économique, un tel dispositif coûte **cher à instaurer** et à faire vivre en signalisation, contrôles etc...(15 000 euros à 150 000 euros d'investissement initial par zone + environ 1 million d'euros de fonctionnement sur 3 ans*) **générant des charges administratives et financières disproportionnées**, pour un bénéfice environnemental résiduel. Ce dispositif n'épargnera évidemment pas non plus les acteurs de l'économie locale et du tourisme.
- sur le plan social, il implique des **aspects discriminants** inacceptables notamment à l'égard des personnes ne pouvant acheter des véhicules neufs ou récents, en particulier les ménages modestes et les jeunes, ceux-là même qui feront aussi économiquement les frais du système en cas de vente de leurs « vieux » véhicules affublés de la pastille de la mauvaise couleur, comme un bouton au milieu du pare-brise...

L'ACA rappelle que la Suisse, pays réputé pour sa conscience environnementale forte, a renoncé en 2011 à mettre en œuvre de telles zones environnementales. Les études, analyses et des auditions préalables, lui avait en effet permis d'établir que la mesure proposée était disproportionnée, engendrerait une charge administrative excessive en regard de son utilité et provoquerait une inégalité de traitement entre usagers.

« Oublions cette usine à gaz, pénalisante et punitive, et osons de vraies mesures de fond ! » demande Didier Bollecker.

Il faut mener une vraie politique incitative au renouvellement du parc auto vieillissant (34% seulement des voitures du parc sont à la norme Euro5) et permettre aux ménages modestes de franchir le pas de l'achat d'un nouveau véhicule, projet souvent reporté par manque de budget.

Il faut aussi travailler sur une réelle offre de stationnement, sur le développement des systèmes de gestion du trafic en temps réel et le renforcement de la logistique urbaine (itinéraires pour poids lourds, zones de livraison). Enfin, plutôt que de punir l'utilisateur, formons-le à l'éco-conduite, qui favorise l'efficacité énergétique (- 15 % de consommation en moyenne) et qui permet des vrais gains environnementaux. L'ACA note enfin que des décrets et arrêtés concernant la délivrance et la classification des véhicules doivent encore paraître et que le site permettant de se procurer son certificat Crit'Air ne sera accessible qu'à partir du 1er juillet 2016.

« À quelques jours de l'échéance, pour les usagers nombreux à s'interroger et à nous contacter concernant ces vignettes et ces zones à circulation restreinte (ZCR) , c'est plutôt pour le moment une ZIR... une zone d'informations restreintes ! » ironise Didier Bollecker. Et de conclure : *« La mobilité est précieuse, elle doit être garantie à tous ! »*

(*) source Etude d'impact - travaux parlementaires loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte